**REQUETE**

A Madame, Monsieur le Juge de Paix

de et à Choose an item.

**n./ référence :**

**à rappeler sur toute correspondance svp.**

Click or tap here to enter text., le 27 novembre 2019

A l'honneur de vous exposer très respectueusement Click or tap here to enter text., agissant en sa qualité de receveur communal de Click or tap here to enter text. élisant domicile à la Recette communale,Click or tap here to enter text..

qu'elle est créancière de  ,matricule:

demeurant à :

du chef de :

qu'elle désire pratiquer une saisie-arrêt sur les appointements et/ou pensions et rentes que toucherait son débiteur préqualifié,

qu'elle ignore cependant entre les mains de qui cette saisie est à opérer et qu'elle a donc intérêt à connaître l'employeur de cette personne,

que l'article 1,7 de la loi du 23 décembre 1978 permet au Juge de Paix d'enjoindre aux Administrations publiques et aux Organismes de Sécurité Sociale de fournir à la requérante les renseignements qu'ils possèdent, permettant de déterminer l'adresse du débiteur de la créance, ainsi que l'identité et l'adresse de son employeur ou de l'organisme débiteur de la pension ou de la rente.

A CES CAUSES

l'exposant conclut à ce qu'il Vous plaise Madame, Monsieur le Juge de Paix, enjoindre aux Administrations publiques et aux Organismes de Sécurité Sociale de fournir à la requérante les renseignements visés à l'article 1,7 de la loi du 23 décembre 1978 concernant la personne préqualifiée.

 Profond respect,

 O R D O N N A N C E

Nous Juge de Paix de et à Choose an item.,

Vu la requête qui procède et les motifs y déduits,

Vu l'article 1,7 de la loi du 23 décembre 1978,

Enjoignons aux **administrations publiques et aux organismes de Sécurité Sociale** de communiquer à la partie requérante tous renseignements utiles en vue d’établir l’identité et l’adresse de l’employeur actuel ou de l’organisme débiteur de la pension ou de la rente ainsi que l’adresse des susdites personnes.

Ainsi fait en notre cabinet à Choose an item., le

 Le juge de paix